Extrait de casier judiciaire

À qui s'adresser ?
En fonction du lieu de naissance du demandeur :

- Au greffe du tribunal de première instance pour les personnes nées en Polynésie française, à Wallis et Futuna, en Nouvelle Calédonie ou à Mayotte
- Au Casier judiciaire national à Nantes pour tous les autres cas

Comment procéder ?
La demande se fait en ligne.

Pièces justificatives
Justificatif d'identité recto-verso pour les personnes nées hors de France

Liens utiles
Plus d'infos sur le site Service public
Demande en ligne